

**Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en prévision du prochain
budget fédéral**

**Par l'Association des architectes paysagistes
du Canada**

**Soumis par Michael Magnan, M.Arch., BCSLA, AALA, OALA, AAPC
Président, Association des architectes paysagistes du Canada**

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

N° 1 : Accorder la priorité au financement des politiques et des projets de logement qui favorisent la résilience, la santé, la sûreté et le caractère complet des milieux et établir des critères en la matière.

N° 2 : Faire de la connectivité des réseaux de transports en commun et de transport actif une condition obligatoire pour l'octroi de fonds fédéraux destinés au logement et aux infrastructures.

N° 3 : Établir des normes de développement durable pour tous les projets d'infrastructures civiles et publiques financés par le gouvernement fédéral, parmi lesquelles des exigences quant aux solutions naturelles, à la comptabilisation du carbone et au stockage du carbone par les espaces verts.

N° 4 : Reconnaître officiellement les architectes paysagistes et les professionnels du design apparentés comme des partenaires essentiels des programmes fédéraux relatifs au logement, aux infrastructures, à la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques, et les associer à ces programmes.

À propos de l'AAPC et de l'architecture de paysage

L'association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est une organisation professionnelle sans but lucratif qui a pour objet de faire progresser l'art, la science et l'exercice de l'architecture de paysage au Canada.

L'architecture du paysage concerne la conception, la planification, la gestion et la préservation du territoire; elle est reconnue comme une discipline relevant des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). En tant que gardiens des environnements tant naturels que bâtis, les architectes paysagistes s'appuient sur une compréhension approfondie des systèmes écologiques, de la durabilité et de l'analyse spatiale pour concevoir des espaces qui favorisent le bien-être des populations, renforcent la biodiversité, promeuvent l'équité et l'inclusion, et répondent aux problèmes posés par les changements climatiques. Selon une approche multidisciplinaire et collaborative, les architectes paysagistes créent des environnements enrichissants et agréables qui répondent aux besoins de la société, tout en respectant l'environnement naturel et les paysages culturels du passé et en planifiant un avenir durable.

Au nom des quelque 3 200 architectes paysagistes et collaborateurs/stagiaires et étudiants en architecture de paysage, l'AAPC doit promouvoir la profession et en accroître la notoriété, ainsi que défendre des enjeux tels que l'aménagement et le réaménagement urbains, les collectivités durables et socialement justes, de même que l'adaptation aux changements climatiques et à la crise de la biodiversité.

Au nom de ses membres, l'AAPC a le plaisir de présenter les recommandations suivantes dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales de 2026.

Recommandation n° 1 : Des milieux de vie résilients, sains, sûrs et complets

L'AAPC salue l'engagement du gouvernement fédéral à s'attaquer à la crise du logement au Canada. Chaque Canadien a droit à un logement abordable et sûr. L'AAPC exhorte le gouvernement à reconnaître que le nombre de logements ne constitue pas à lui seul un indicateur suffisant de réussite. Jusqu'à présent, les progrès en matière de logement ont été évalués principalement en fonction du nombre de logements livrés par rapport aux objectifs, sans véritable suivi quant à l'accessibilité financière, à la qualité de vie et à la durabilité à long terme des logements et des milieux créés. La taille des logements n'a cessé de diminuer, les exigences en matière d'espaces publics ouverts et d'infrastructures vertes ont été revues à la baisse, et, dans certaines administrations, les normes de développement durable ont été purement et simplement supprimées. Il existe un décalage persistant entre l'offre actuelle et la demande de milieux de haute qualité, où il fait bon vivre pour les familles.

Le gouvernement fédéral a l'occasion directe de montrer l'exemple en adoptant une approche novatrice. Le [projet de protection du secteur Port Lands contre les inondations](#) à Toronto, démontre qu'un investissement axé sur le paysage et les infrastructures naturelles peut à la fois protéger 290 hectares contre les inondations, créer 25 hectares de nouveaux espaces verts et ouvrir des perspectives de création de 14 000 nouveaux logements, de 100 000 emplois dans les métiers spécialisés et de 13,2 milliards de dollars de développement économique. De même, les projets de la Société immobilière du Canada, tels que [Downsview Ouest](#) à Toronto et les [terrains de Jericho](#) à Vancouver, apportent une preuve supplémentaire que l'aménagement des milieux axé sur la durabilité et intégré au paysage est non seulement réalisable, mais aussi économiquement convaincant. Ces projets illustrent ce à quoi peuvent et doivent ressembler les projets de logement qui reçoivent l'appui financier du gouvernement fédéral.

Si la crise du logement exige la construction de nouveaux logements, nous ne devons pas pour autant considérer les espaces verts urbains comme des aménagements facultatifs. Ils préservent la biodiversité, améliorent la qualité de l'air et de l'eau, atténuent les risques d'inondation, réduisent la chaleur urbaine et favorisent la santé mentale et physique des habitants des villes canadiennes. [Les enfants vivant dans les quartiers les moins verts sont \(de 15 à 55 %\) plus à risque de développer des problèmes de santé mentale à l'âge adulte](#), un fardeau qui pèse démesurément sur les communautés à faibles revenus, racisées et autochtones. L'accès à la nature est un déterminant social de la santé, et il doit être traité comme tel dans la politique fédérale du logement.

L'AAPC exhorte également le gouvernement à établir des critères d'implantation clairs pour les logements financés par le gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux et locaux ont systématiquement échoué à empêcher de nouveaux projets immobiliers dans des zones connues pour être à haut risque, notamment les plaines inondables et les zones côtières exposées aux ondes de tempête et à l'élévation du niveau de la mer. Ce sont en fin de compte tous les ordres de gouvernement qui doivent assumer le coût de ces décisions, par le biais de fonds d'aide aux sinistrés, ainsi que les propriétaires, par l'intermédiaire de la hausse des primes d'assurance. Le gouvernement fédéral peut et doit veiller à ce que tous les logements bénéficiant d'un soutien fédéral répondent à une norme minimale permettant de faire face aux risques climatiques connus. L'aménagement de quartiers financé par le gouvernement fédéral devrait servir de référence en matière de développement immobilier à l'échelle nationale.

Recommandation n° 2 : Des infrastructures de transport actif et en commun essentielles

La crise du logement au Canada ne peut être résolue par la seule construction de logements. La qualité de vie offerte par tout projet immobilier dépend de l'accès aux services, aux emplois, aux écoles et aux espaces publics qui assurent le bon fonctionnement d'une collectivité. Or, la politique fédérale du logement a été principalement axée sur la livraison de logements, et l'on n'a pas apporté suffisamment d'attention aux infrastructures de mobilité qui déterminent si ces logements s'intègrent dans un milieu fonctionnel ou s'ils constituent un lotissement isolé qui accroît la dépendance à la voiture et alourdit les coûts d'infrastructure à long terme.

Les gens ne choisissent pas de marcher, de faire du vélo ou d'emprunter les transports en commun en l'absence d'infrastructures sûres, bien conçues et bien reliées, qui favorisent de tels choix. Une stratégie qui promeut les transports durables sans exiger la conception et la mise en place de réseaux de transport durables n'atteindra pas ses objectifs. Les investissements les plus efficaces en matière de transport actif ne se limitent pas à des sentiers ou à des pistes cyclables isolés; ils prévoient des réseaux paysagers intégrés, sûrs, accessibles et conçus pour rendre la mobilité active non seulement possible, mais aussi agréable.

Malheureusement, les gouvernements provinciaux ont semblé vouloir passer outre les décisions et les investissements municipaux en matière de transport actif; or, si le gouvernement fédéral parvient à protéger les investissements dans ce domaine et à en exiger de nouveaux, les réseaux de mobilité durable seront à l'abri de tout revirement politique. Les conditions de financement fédéral constituent l'un des leviers les plus puissants dont on dispose pour garantir que les infrastructures de transport soient mises en place parallèlement aux logements, plutôt que reportées indéfiniment.

Le projet [Corridor de biodiversité de Saint-Laurent](#) à Montréal illustre ce qu'il est possible de réaliser lorsque l'on concilie transport actif et connectivité écologique. Ce plan directeur de 450 hectares, axé sur l'aménagement paysager, transforme des terrains sous-utilisés situés le long de lignes électriques à haute tension et de corridors industriels en un réseau continu de sentiers piétonniers, d'infrastructures cyclables, de plantations d'espèces indigènes et de systèmes de gestion des eaux pluviales. Le projet permet à la fois de restaurer la biodiversité, de réduire la chaleur urbaine et de relier les habitants aux parcs, aux espaces verts et à la ville dans son ensemble. Des projets comme celui-ci démontrent que les infrastructures de transport actif peuvent apporter des avantages en matière de mobilité, d'écologie et de santé de la population grâce à un seul et même investissement.

Faire de la connectivité aux transports actifs et aux transports publics une condition obligatoire pour l'octroi de fonds fédéraux destinés au logement et aux infrastructures garantirait que les investissements du Canada dans le logement ne se traduisent pas seulement par la création de logements, mais aussi par la création de milieux complets.

Recommandation n° 3 : Des normes de développement durable pour les infrastructures financées par le gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada a déjà reconnu que la durabilité et la résilience climatique ne sont pas des améliorations facultatives aux investissements dans les infrastructures. Des programmes tels que le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, le Fonds pour bâtir des collectivités fortes et le Fonds pour le transport en commun du Canada exigent que soit démontrée la conformité des projets avec les critères de durabilité et de résilience climatique comme condition d'accès au financement. L'efficacité de ces programmes dépend d'un cadre cohérent et uniforme, qui définirait ce que les critères signifient dans la pratique et prévoirait une application uniforme à tous les projets d'infrastructures civiles et publiques financés par le gouvernement fédéral. Ce cadre n'existe pas encore.

Au niveau provincial, des pressions actives s'exercent pour faire reculer les normes municipales de développement vert qui traduisent les engagements en matière de durabilité en exigences de conception des sites. Lorsque les gouvernements provinciaux suppriment les normes obligatoires, les coûts sont reportés, mais pas éliminés. Les coûts réels finiront par retomber sur les municipalités et les futurs propriétaires sous la forme de rénovations coûteuses. Par exemple, les municipalités de l'Ontario sont déjà aux prises avec un déficit infrastructurel de 52 milliards de dollars, dont une grande partie concerne les réseaux de gestion des eaux pluviales et les infrastructures vulnérables aux changements climatiques. Par ailleurs, les preuves de la valeur des infrastructures vertes sont évidentes : elles peuvent être construites pour un coût inférieur de 5 à 30 % et entretenues pour un coût inférieur de 25 % par rapport à des infrastructures classiques comparables, et chaque dollar investi dans une adaptation qui tient compte de la nature évite environ quatre dollars de pertes.

Ensuite, l'environnement bâti représente plus de 14 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada, alors que les rues, les parcs, les réseaux d'eaux pluviales et autres infrastructures publiques sont systématiquement exclus des cadres de comptabilisation du carbone. Les architectes paysagistes prennent des décisions de conception déterminantes concernant les matériaux, les systèmes de sols et les assemblages de végétaux qui définissent l'intensité en carbone de chaque projet qu'ils réalisent. La végétation et les sols stockent activement le carbone au fil du temps, ce qui constitue le seul mécanisme permettant à un projet d'aménagement d'aller au-delà de la carboneutralité pour avoir un bilan carbone véritablement positif. [L'étude comparative sur le carbone dans les aménagements paysagers](#), commanditée par la ville de Toronto, fournit un cadre pratique et légitime que d'autres ordres de gouvernement pourraient adopter. Un leadership fédéral dans ce domaine, par l'extension de la Norme sur le carbone intrinsèque en construction – qui s'applique actuellement aux projets de construction fédéraux concernés – afin d'inclure explicitement les projets d'infrastructures paysagères et du domaine public, favoriserait son adoption par toutes les administrations et garantirait que les investissements du Canada dans les infrastructures contribuent de manière significative à ses engagements en matière de carboneutralité.

Le gouvernement fédéral a l'occasion d'établir une norme à l'échelle nationale. Des normes contraignantes en matière de développement durable, imposées comme conditions non négociables à l'octroi de fonds fédéraux destinés aux infrastructures, associées à des exigences de comptabilisation du carbone tenant compte à la fois des émissions intrinsèques et du potentiel de stockage dans les infrastructures paysagères et du domaine public, apporteraient la cohérence et la certitude dont le secteur a besoin, protégeraient la santé publique et les mesures fiscales que les normes obligatoires offrent actuellement, et garantiraient que les collectivités bénéficiant d'un financement fédéral produisent une valeur à long terme plutôt qu'un passif différé.

Recommandation n° 4 : Les architectes paysagistes et les professionnels du design apparentés comme partenaires essentiels

La concrétisation des engagements du Canada en matière de logement, d'infrastructures, de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques dépend non seulement des politiques mises en place, mais aussi des professionnels chargés de les mettre en œuvre. Les architectes paysagistes, les urbanistes, les architectes et les ingénieurs sont les professionnels qui concrétisent les engagements fédéraux au sein de l'environnement bâti, quelle que soit l'ampleur du projet, qu'il s'agisse de la conception d'un seul site ou de la planification de réseaux écologiques régionaux. Pourtant, les professions de l'urbanisme et du design sont systématiquement absentes des listes de partenaires de mise en œuvre identifiés dans les stratégies et programmes fédéraux. La récente proposition de dissolution du [Conseil consultatif sur les biens immobiliers du gouvernement fédéral et de l'industrie \(FIRPAC\)](#), grâce auquel les partenaires fédéraux et du secteur de la construction collaborent depuis 2019, va encore plus loin dans la mauvaise direction.

L'absence comme partenaires des professionnels évoqués a des conséquences. Lorsque les processus de passation de marchés privilégient le coût et la rapidité au détriment de la qualité, de l'innovation et de la durabilité, il en résulte des infrastructures qui répondent aux normes minimales du moment, mais qui, à long terme, ne répondent pas aux besoins des collectivités. Lorsque les professionnels du design ne participent pas aux projets dès la phase d'élaboration des politiques, il en résulte des stratégies qui prônent des résultats durables sans établir les cadres professionnels et réglementaires qui permettraient de les exiger et de les mettre en œuvre. De plus, lorsque les programmes fédéraux ne reconnaissent pas explicitement le rôle des professionnels de la planification et du design dans l'adaptation aux changements climatiques, la recherche de solutions incluant la nature et la restauration de la biodiversité, on passe à côté d'occasions de tirer parti de l'expertise et des capacités professionnelles existantes.

La Stratégie nationale d'adaptation du Canada a pour objectif, d'ici 2027, que 70 % des membres des associations professionnelles concernées, architectes paysagistes compris, soient en mesure d'utiliser les outils d'adaptation aux changements climatiques et de présenter à leurs clients les arguments économiques en faveur de l'adaptation. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, et avec le soutien du Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada (RNCan), le programme [ADAPTerre](#) de l'AAPC a organisé 16 webinaires, qui ont rassemblé chacun 300 à 500 participants, présenté 12 études de cas et mis au point un cours en ligne, développé en collaboration avec le Climate Risk Institute, dont le lancement est prévu ce printemps. Ces travaux ont également favorisé la collaboration interdisciplinaire par le biais du Groupe de travail sur les compétences en adaptation de RNCan et d'initiatives connexes financées par RNCan, en vue de la définition des compétences professionnelles liées au climat et de la révision des programmes universitaires dans les disciplines connexes.

Les architectes paysagistes mènent déjà les actions que les programmes fédéraux cherchent à soutenir. Les projets mentionnés tout au long de cette soumission – du projet de protection du secteur Port Lands contre les inondations au Corridor de biodiversité de Saint-Laurent, en passant par l'étude comparative sur le carbone dans les aménagements paysagers – démontrent l'ampleur et la profondeur de la contribution de la profession à des milieux résilients et durables, où il fait bon vivre. La reconnaissance officielle des architectes paysagistes et des professionnels du design apparentés en tant que partenaires de mise en œuvre et la mise en place de possibilités de financement pour une collaboration continue entre les associations professionnelles et le gouvernement garantiraient que les investissements fédéraux du Canada soient mis en œuvre par les professionnels les mieux placés pour atteindre les résultats escomptés.